

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 25

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gestion technique centralisée s'imposent de plus en plus dans les esprits. De plus en plus, on attendra de ces systèmes qu'ils assument des tâches toujours plus nombreuses et plus complexes, et notamment en matière de commande et de régulation des installations techniques des bâtiments, pour

une gestion plus intelligente et économique de l'énergie. Pour mettre en place de tels systèmes, il faut beaucoup de savoir-faire technique et beaucoup de qualités d'organisation de la part de ceux qui y œuvrent, mais il faut aussi que s'établisse entre tous un climat de confiance mutuelle.

Adresse de l'auteur :

Walter Gasser, ing. ETS/CVC
Landis & Gyr Building Control SA
6301 Zoug

Logements aux Cornes-Morel à La Chaux-de-Fonds

Nous remercions nos collègues de *Schweizer Ingenieur und Architekt* d'avoir mis à disposition les films de leur numéro 45/89.

Rédaction

Le Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la société simple «groupement des quatre Fonds» a organisé, par l'intermédiaire de la Direction des Travaux publics, un concours de projets pour la construction de 200 logements aux Cornes-Morel. Ce concours a été ouvert aux urbanistes et architectes neuchâtelois ou domiciliés dans le canton avant le 1er janvier 1988, inscrits au registre neuchâtelois A ou B des architectes, ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Neuchâtel. Par ailleurs, quatre bureaux ont été invités à participer au concours: ARB, Arbeitsgruppe à Berne; P. Mestelan et B. Gachet à Lausanne; M. Borges à Carouge; et Architrave à Delémont.

24 projets ont été remis dans les délais exigés. Trois projets ont été écartés de la répartition des prix. Résultats:

1er prix (25 000 Fr.): C. Schelling, Wangen; collaborateurs: R. Barth, T. Frei, W. Handschin, B. Kruck, U. Schelling

2e prix (15 000 Fr.): SRA Genève, P. Koessler, M. C. Koessler, C. Morel; collaborateur: D. Bürki

3e prix (11 000 Fr.): P. Cornu, P. Estoppey, Fontaines; collaborateur: M. Colomb

4e prix (10 000 Fr.): N.C.L., La Chaux-de-Fonds, G.M. Triponez, P.A. Maire, F. Steiger, S. Horni; collaborateurs: M. Decosterd, J.L. Baume

5e prix (8000 Fr.): A. Burnier, P. Lorenz, A. Robert-Tissot, R. Ruada, Genève

6e prix (6000 Fr.): Architrave, Delémont, H. Robert-Charreau, G. Wuthrich, A. Calpe; collaborateurs: P. Ruegg, C. Crevoiserat

7e prix (5000 Fr.): L. Chenu, P. Jequier, Genève; collaborateurs: H. Dufour, A. Poussièrre, N. Pradervand

8e prix (4000): ARB Arbeitsgruppe, Bern, K. Aellen, F. Biffiger, P. Keller, T. Keller

9e prix (3000 Fr.): Mestelan et Gachet, Lausanne; collaborateurs: M.P. Zufferey, F. Baldi, I. Rossi, M. Villard

Achat (7000 Fr.): P. Graber, Le Locle

A l'unanimité le jury déclare, que la qualité du projet classé au premier rang justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Le jury était composé comme suit: A. Brin-golf, conseiller communal; Mme S. Moser, architecte, urbaniste communale, La Chaux-de-Fonds; les architectes prof. T. Carloni, Genève/Rovio; P. Feddersen, Zumi-kon; prof. Ph. Joye, Fribourg; Mme. M. de Lattre-Wiesel, Blonay; P.E. Monot, Lausanne; suppléants: E. Galley, agent immobilier, Genève; Mme prof. G. von Wyss, représentante d'une association coopérative.

Remarques générales du jury

Ce concours de projets a pour but la réalisation de logements sociaux par étapes. La première étape comprendra entre 40 et 50 logements, les étapes suivantes sont à définir par les concurrents.

Le concurrent proposera une solution tenant compte de l'adaptation de l'habitat urbain aux besoins des futurs utilisateurs par:

- une bonne adéquation du logement locatif au mode de vie actuel,
- une recherche de solutions constructives judicieuses en rapport avec l'évolution des technologies, des problèmes d'économie d'énergie et des coûts de construction et d'exploitation,
- de la créativité dans le domaine de la typologie du logement,
- une lecture du site appropriée,
- une bonne relation aux éléments typologiques caractéristiques de l'environnement urbain,
- des liaisons attrayantes avec les quartiers avoisinants et la vieille ville,
- un traitement adéquat des espaces extérieurs, comme prolongement de l'habitat et lieu de relations sociales, de détente, d'échange et de circulations diverses,
- des possibilités de réalisation par étapes formant un tout cohérent.

Au niveau de la typologie, il paraît souhaitable d'offrir une certaine souplesse dans

l'utilisation des pièces, afin de permettre des appropriations variables par des utilisateurs aux structures sociales non seulement différentes mais encore changeantes.

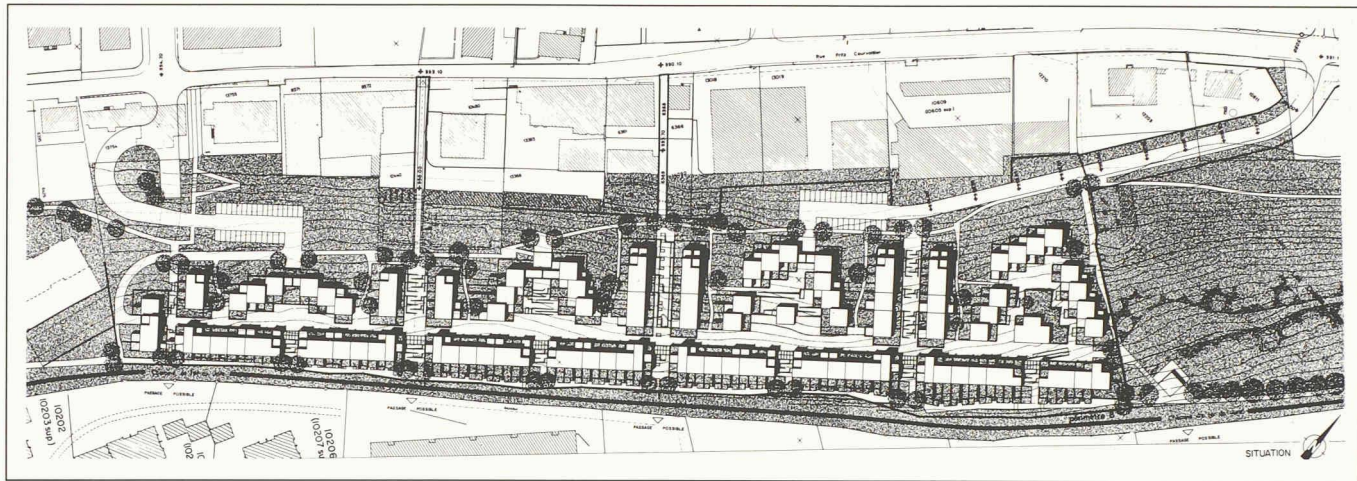
Le terrain mis à disposition se trouve dans une zone d'habitat collectif en ordre dispersé, donc avec une priorité à l'habitat en milieu urbain, avec une mixité des fonctions souhaitée. Ainsi les concurrents prévoient au moins un jardin d'enfants, des locaux de quartier, quelques commerces et petites entreprises, de l'artisanat, des surfaces pour bureaux, de façon à fournir des possibilités d'emplois dans ce quartier, et à préserver une certaine mixité qui se retrouve dans presque tout le périmètre urbain. Il s'agit d'éviter de faire une «cité-dortoir», et de créer les conditions nécessaires au développement d'une certaine vie sociale et communautaire de ce futur ensemble bâti.

Le terrain concerné pour le concours de projets a une superficie d'environ 32 640 m². En déduisant l'alignement existant, il reste 27 180 m² de terrain à construire.

Les constructions abriteront:

- des logements locatifs économiques, représentant au minimum les ⅓ de la surface brute de planchers (SBP) totale, de différentes grandeurs dans les proportions approximatives suivantes:
15% de logements de 2 pièces
30% de logements de 3 pièces
40% de logements de 4 pièces
15% de logements de 5 pièces et plus;
- des surfaces locatives pour des activités commerciales, artisanales ou sociales ne dépassant pas le ⅓ de la SBP totale.

Les logements n'offriront pas uniquement des surfaces minimales, mais ils résulteront d'une pondération optimale entre les aspects économiques, d'usage, dimensionnels, d'intégration, etc.

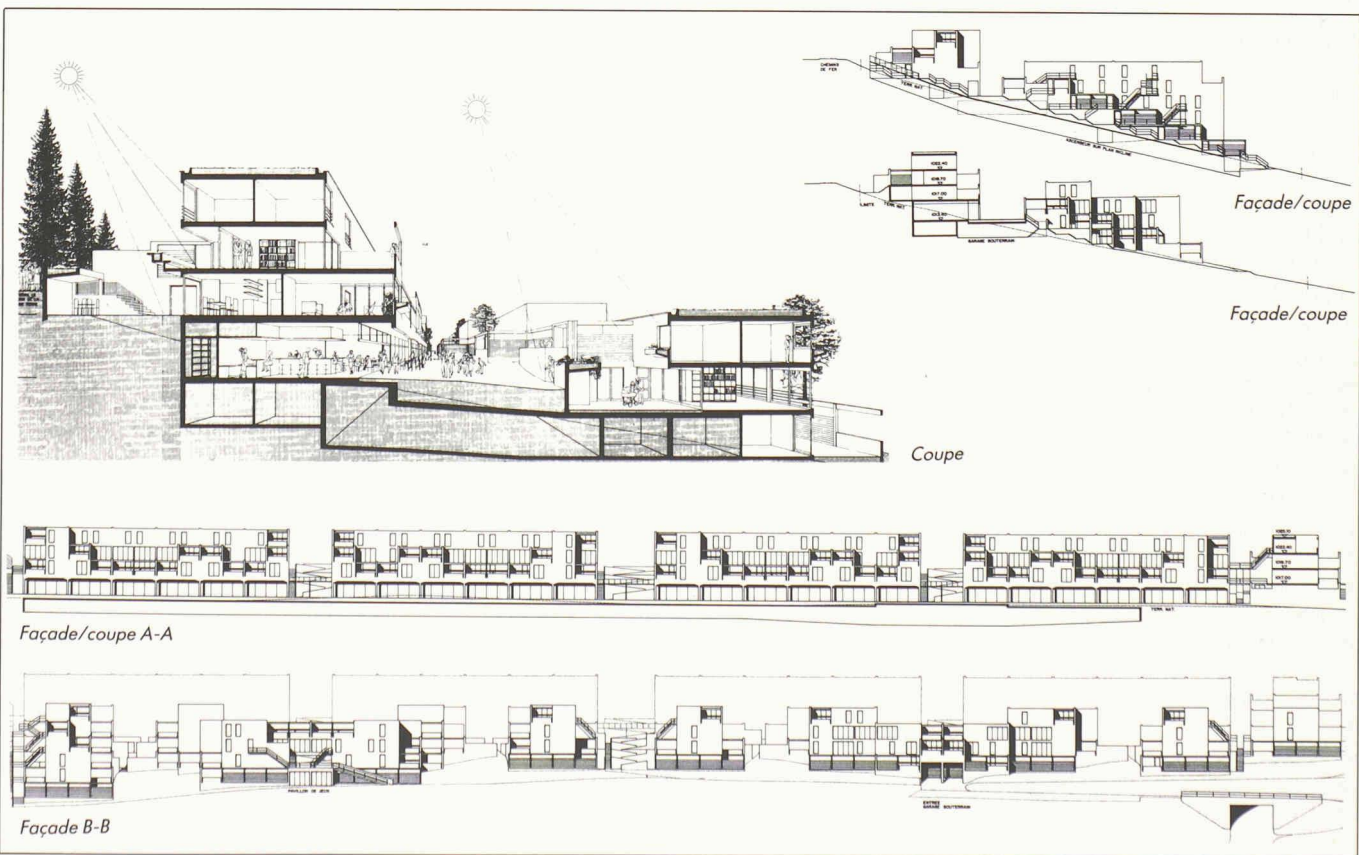
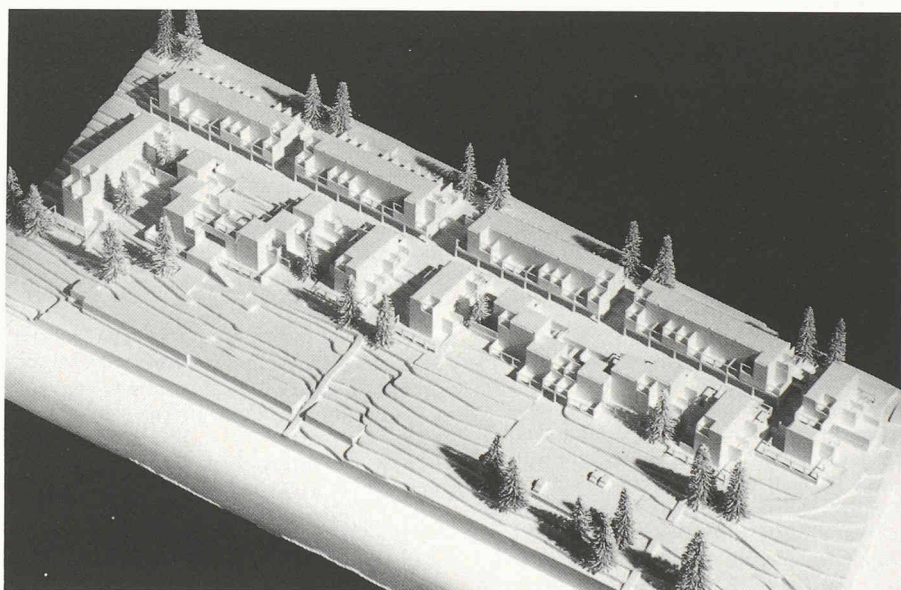


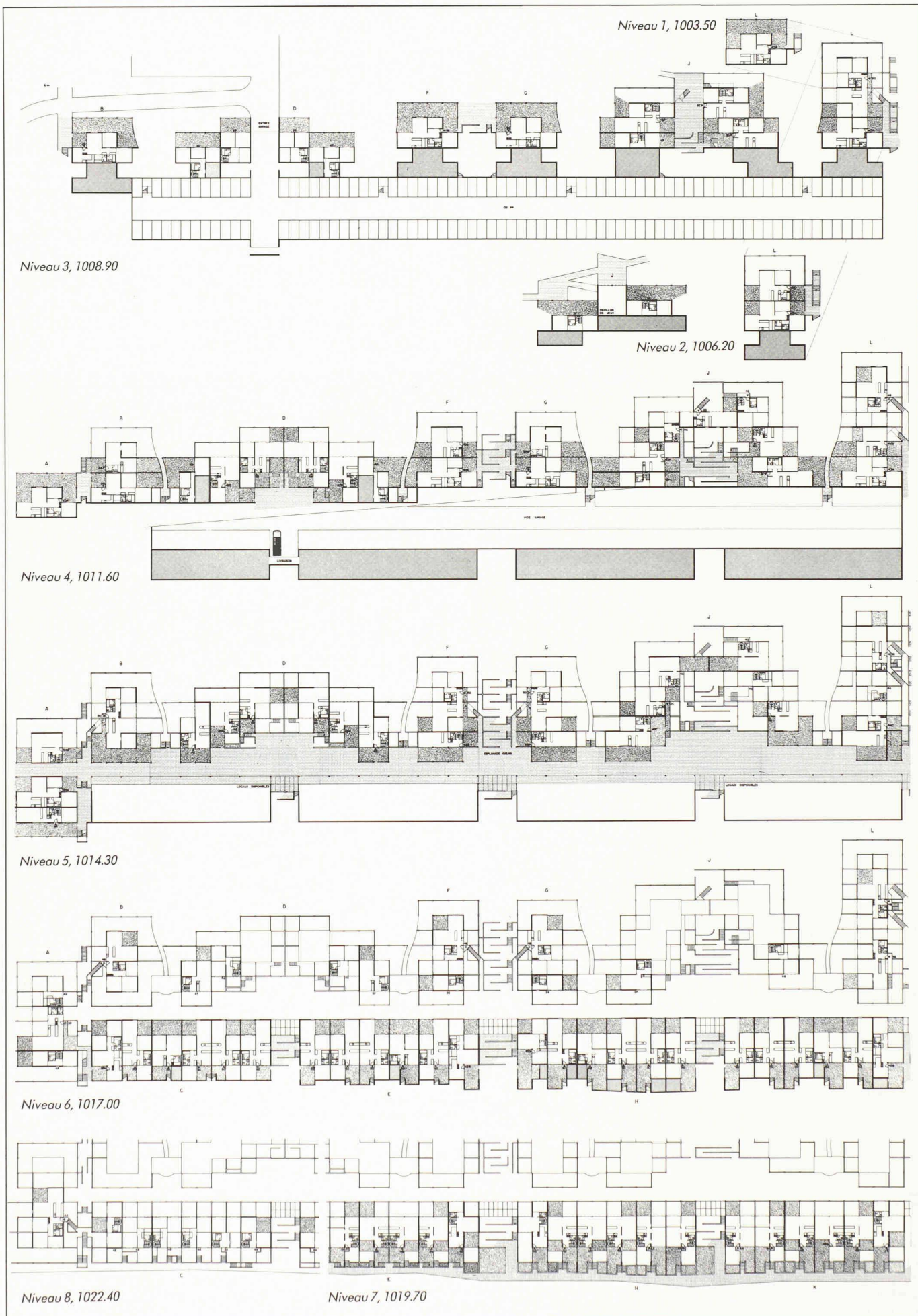
1^{er} prix (25000 Fr.): C. Schelling, Wangen; collaborateurs: R. Barth, T. Frei, W. Handschin, B. Kruck, U. Schelling

Extrait du rapport du jury

Le projet tire un très bon parti du terrain par une implantation en tapis qui offre une orientation et un dégagement optimaux à la plupart des logements. L'emprise au sol est plus importante que dans les projets en hauteur, mais l'appropriation des lieux semi-privés ou semi-publics en est favorisée. Les propositions de liaisons avec la ville dénotent une bonne lecture du site. Le projet est articulé le long d'une voie piétonne riche en événements de qualité. La suppression de l'alignement pour une route de transit a été étudiée dans ses conséquences possibles, en particulier celle d'offrir plus de terrain à bâtir et celle de ne pas créer de passage parasite à travers ce nouveau quartier d'habitation.

Ce projet fait la démonstration d'une grande richesse de typologies d'appartements. La trame carrée offre une interchangeabilité bienvenue des fonctions. L'absence presque totale de corridors qui en découle, compense les surfaces un peu gênées dues à la trame.







Principaux types de logements

Extrait du programme

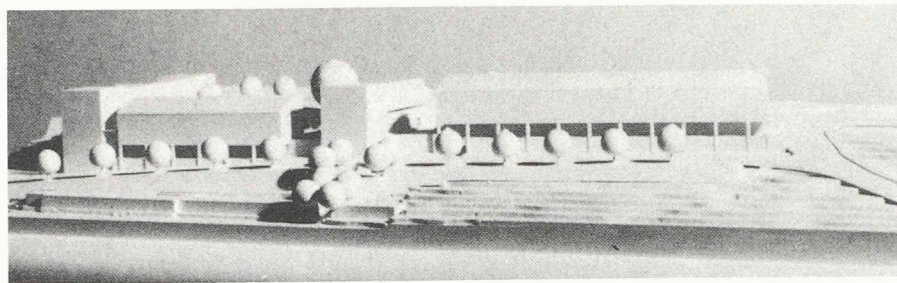
Le jury rappelle que le terrain faisant l'objet du concours est particulièrement difficile de par sa topographie et son orientation au nord-ouest. D'autre part, le sujet même du concours, à savoir la création de 200 logements à but social et de qualité est un thème très souvent pratiqué mais difficile à réussir. Les impératifs économiques qui se greffent

sur ce projet de par le biais des normes OFL et cantonales neuchâteloises constituent une contrainte supplémentaire qu'il s'agissait de maîtriser.

A l'examen des projets, le jury a constaté que les difficultés énoncées ci-dessus sont bien réelles: peu de projets ont réussi la synthèse des différents critères de jugement énoncés dans le programme.

Au plan énergétique, il regrette que la quasi totalité des concurrents n'aient pas traité ce

problème explicitement. Pour ceux d'entre eux qui ont recherché des solutions dans ce domaine, il reste à démontrer l'efficacité des mesures proposées.

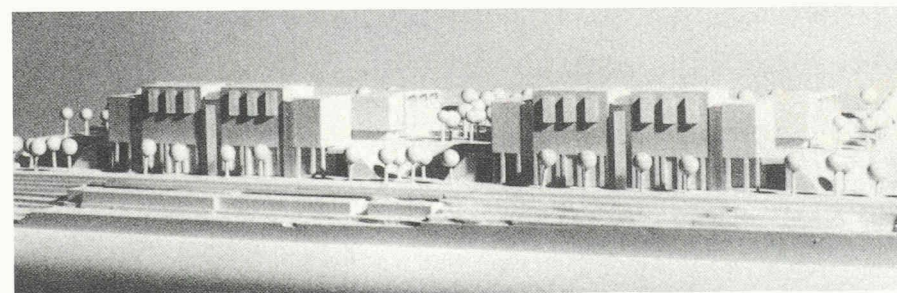
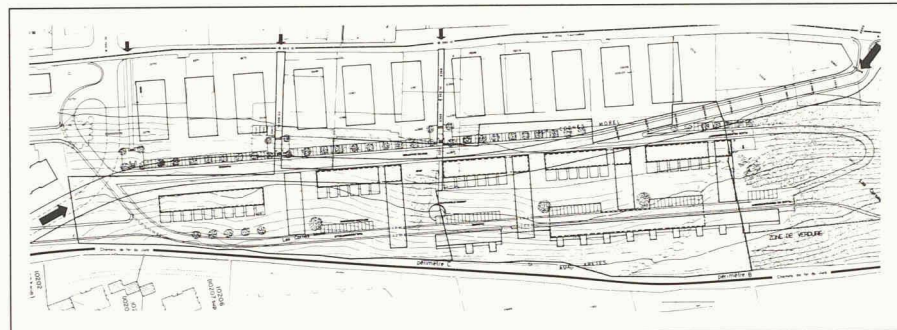


2^e prix (15 000 Fr.): SRA Genève; P. Koessler; M. C. Koessler; C. Morel; collaborateur: D. Bürki

Extrait du rapport du jury

Ce projet est difficile à appréhender pour en saisir les raffinements qui sont suggérés. Le tout est assez dépouillé, et la place, entourée sur 3 côtés par des locatifs et au sud par un couvert, constitue un pôle apprécié pour chacun des 4 îlots du quartier. Cette disposition permet une certaine diversité de l'offre en logements, constitués en majeure partie de duplex, ayant chacun un espace de transition vers l'extérieur, soit un jardin privé, soit une terrasse. Le concurrent a procédé à un essai d'urbanisation jusqu'à la rue Fritz-Courvoisier et la rue de l'Etoile, trop additif et peu convaincant.

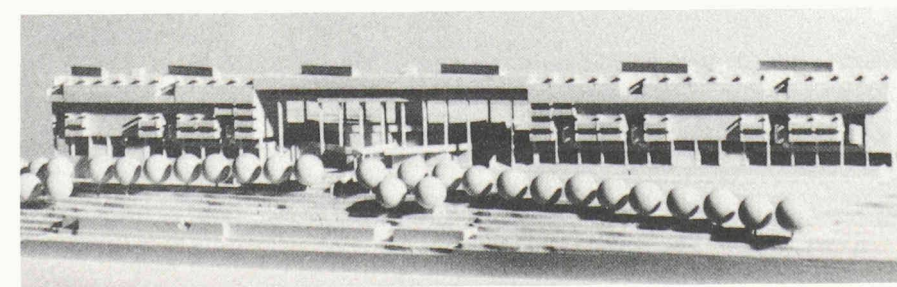
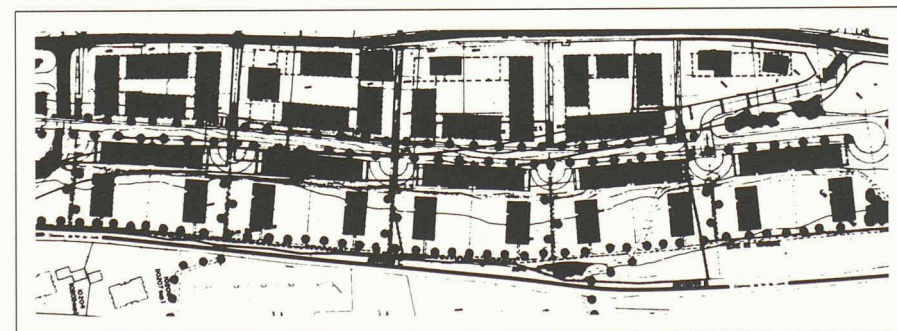
L'orientation nord-ouest (soleil du soir, vue sur la ville) a été négligée au niveau de la prolongation de l'habitat. Il s'agit d'un projet de qualité, liant une systématique à des conditions favorables de logement.



3^e prix (11 000 Fr.): P. Cornu; P. Estoppey, Fontaines; collaborateur: M. Colomb

Extrait du rapport du jury

La restructuration du grand périmètre, défini par la rue Fritz-Courvoisier et la rue de l'Etoile, constitue une proposition urbanistique qui s'inscrit bien dans la trame générale de la ville. L'implantation avec ses cinq cours donnant au sud est systématique sans être monotone. L'ensoleillement est pris en compte par une orientation et une disposition des appartements qui sont, pour l'une des branches au moins, en contradiction avec la logique de l'organisation sur cour.

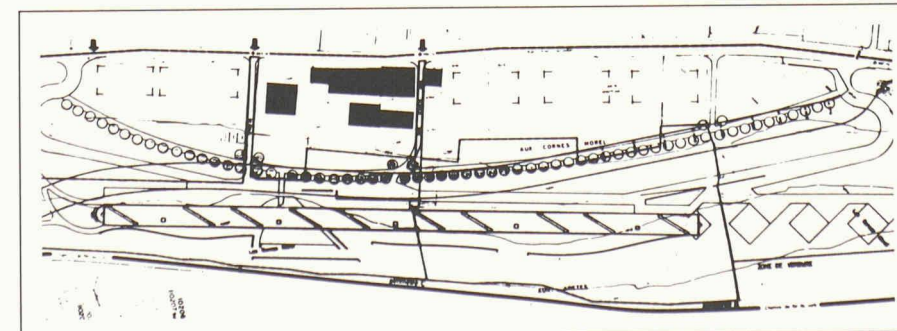


4^e prix (10 000 Fr.): N.C.L., La Chaux-de-Fonds; G. M. Triponez; P. A. Maire; F. Steiger; S. Horni; collaborateurs: M. Decosterd, J. L. Baume

Extrait du rapport du jury

Le concurrent se détermine sur le choix courageux d'une grande structure urbaine et de la travailler dans sa composition; cette attitude est une manière intéressante d'appréhender le programme. Le portique semble quelque peu démesuré par rapport à l'ensemble et l'on peut s'interroger sur son intérêt. Le socle assume les parkings d'une manière assez adroite. La plate-forme piétonne qui le surplombe suit assez bien les ondulations du terrain, mais laisse une certaine impression de gigantisme.

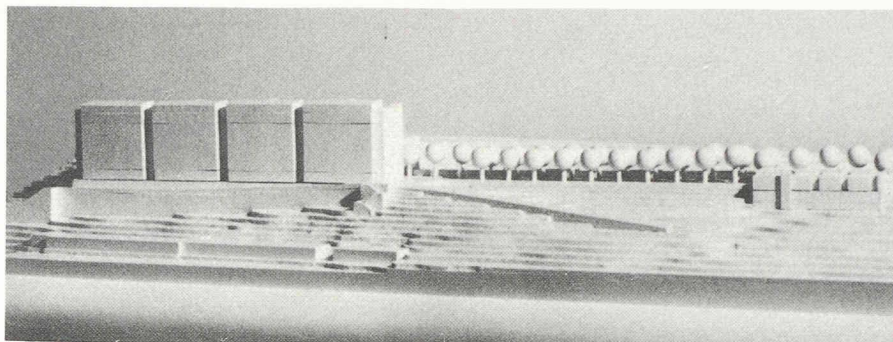
C'est un des seuls projets ayant manifesté des préoccupations sur le plan énergétique (panneaux solaires).



5^e prix (8000 Fr.): A. Burnier; P. Lorenz;
A. Robert-Tissot; R. Ruada, Genève

Extrait du rapport du jury

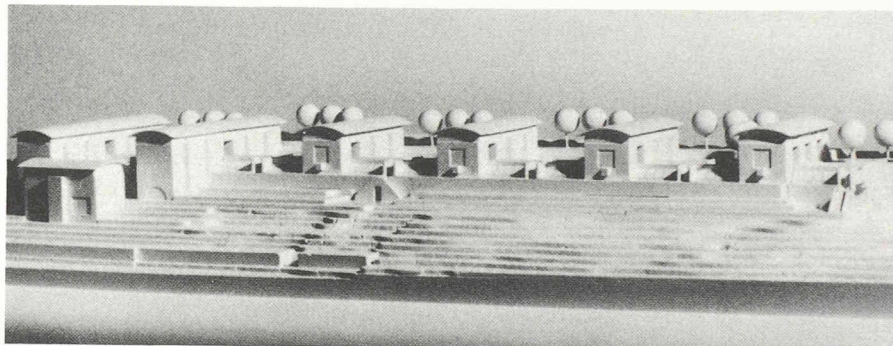
Ce projet allie la typologie de la barre et des petits immeubles, en créant un espace résidentiel intéressant, se prolongeant avec un jardin d'enfants qui constitue la seule liaison avec la ville. La rue traversant le quartier longe au nord les 14 immeubles identiques, articulés par les cages d'escaliers, mais sur un mur de soutènement d'environ deux étages.



6^e prix (6000 Fr.): Architrave, Delémont;
H. Robert-Charrue; G. Wuthrich; A. Calpe;
collaborateurs: P. Ruegg, C. Crevoiserat

Extrait du rapport du jury

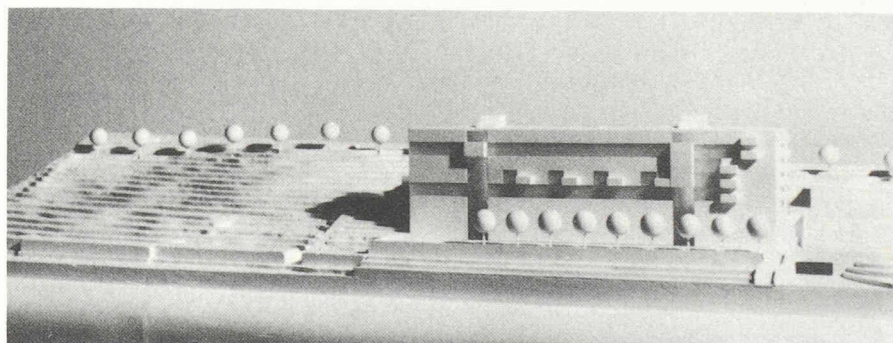
Le projet privilégie énormément la situation des piétons; il propose sur la rue intérieure un soubassement et des infrastructures importantes qui créent une surhauteur formant une «digue» en contradiction avec la volonté d'implantation. Le projet révèle un certain nombre de qualités architecturales, notamment par la composition de petits espaces d'une taille raisonnable et domestique.



7^e prix (5000 Fr.): L. Chenu; P. Jequier,
Genève; collaborateurs: H. Dufour, A.
Poussièrre, N. Pradervand

Extrait du rapport du jury

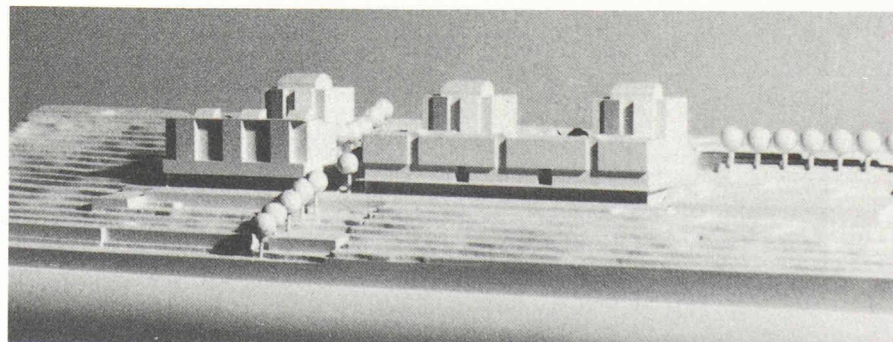
L'implantation du projet, dans la partie basse du terrain et en suivant la vallée, offre le maximum de dégagement au sud. La juxtaposition des bâtiments se fait dans des rapports peu clairs. Au niveau urbanistique, on peut noter une bonne relation typologique avec les immeubles du quartier des Arêtes, au sud, mais non avec la ville. La coursive vitrée, en façade nord, n'est pas une bonne solution sur le plan énergétique.



8^e prix (4000 Fr.): ARB Arbeitsgruppe,
Bern; K. Aellen; F. Biffiger; P. Keller;
T. Keller

Extrait du rapport du jury

La silhouette générale du projet est attrayante. L'implantation est variée: grâce à des typologies diverses et à des changements d'orientation selon un éventail cependant mal abouti. L'échelle générale du projet s'insère bien dans le tissu urbain avoisinant. La rue piétonne qui traverse le projet selon le grand axe alterne avec quelques places: diverses fonctions d'artisanat, de réunion, et de loisir lui confèrent une bonne animation.



9^e prix (3000 Fr.): Mestelan et Gachet,
Lausanne; collaborateurs: M. P. Zufferey,
F. Baldi, I. Rossi, M. Villard

Extrait du rapport du jury

Bien que le souci de rigueur qui se dégage du projet débouche sur un bon système constructif, l'implantation systématique perpendiculaire à la pente devient pesante et discutable. Elle empêche un dégagement vers l'ouest, notamment en raison de la hauteur des bâtiments et de leur espacement. La relation avec l'environnement construit est bonne par l'échelle, et la relation avec la ville s'établit par une école dont la dimension paraît trop vaste.

